

## CPE : amélioration « Canada Dry »

L'arrêté publié au JO du 26 novembre fixe à **1 199,16 €** l'indemnité forfaitaire allouée aux CPE et aux personnels titulaires exerçant les mêmes fonctions.

Avec **99,93 € mensuels**, l'augmentation est de l'ordre du **symbole**.

Le **SNCL-FAEN** qui demandait le remplacement des indemnités spéciales versées aux CPE par une **Indemnité de Suivi et d'Orientation (ISOE)** se félicite de ce début mais rappelle que cette indemnité forfaitaire **ressemble à l'ISOE** mais qu'elle n'est pas l'ISOE. La carrière des CPE est pourtant officiellement assimilée à celle des certifiés.

Afin que soit réalisée une véritable revalorisation, le **SNCL-FAEN** continue de demander pour les CPE, **l'augmentation du nombre de postes de hors-classe** afin que tous les CPE au terme d'une carrière complète puissent accéder et **atteindre l'indice terminal** de leur corps.

Enfin, le **SNCL-FAEN** rappelle qu'**aucune amélioration** de carrière ne pourra être réalisée pour les CPE comme pour tous les autres corps de personnels d'enseignement, sans une véritable **revalorisation financière**, encore empêchée à ce jour par **le gel du point d'indice** pour la **cinquième année consécutive**.

## Réforme du collège : bricolage généralisé

**D**écidément la réforme du collège a bien du mal à **convaincre**, entre l'opposition toujours aussi résolue de l'intersyndicale qui compte 13 organisations, dont le **SNCL-FAEN** et le **renfort inattendu** du syndicat majoritaire des chefs d'établissement. C'est dans les établissements que **se joue l'essentiel** car c'est là que les collègues se **sont organisés** pour **faire échouer** les formations.

Les tractations entre collègues, les oppositions fortes et sans concession ont une conséquence qui risque de s'avérer **durable et très dommageable** : elles affectent les relations **entre collègues**, entre **les enseignants et les chefs d'établissement** alors que la **confiance** mutuelle et **la sérénité** devraient prévaloir.

Après avoir prévenu, il y a quelques semaines, qu'ils ne pourraient peut-être plus **soutenir**

**bien longtemps** la réforme, les chefs d'établissement affiliés à **l'UNSA** (qui soutient la réforme) donnent des consignes d'**apaisement** à leurs adhérents pour temporiser : « *tout ce qui n'est pas interdit, est permis* ».

Les enseignants seront bientôt confrontés aux conséquences concrètes de la réforme et devront encore se battre pour défendre des postes lorsque seront présentées par les chefs d'établissements les **Dotations Horaires Globales (DHG)** dans le courant du mois de janvier.

Le **SNCL-FAEN** donnera des consignes à ses adhérents et **les appelle d'ores et déjà, ainsi que tous les collègues, à ne rien accepter qui mettrait en péril les postes d'enseignement**. Rien n'est encore joué et la volonté d'obtenir l'abrogation toujours d'actualité.

Lisez les témoignages de nos collègues sur le site du SNCL [www.sncl.fr](http://www.sncl.fr).



## Enseignement professionnel : l'heure des bilans

**L**a ministre a-t-il, promis **un bilan** du lycée professionnel alors qu'est attendue la position du ministère **sur le devenir des bacheliers professionnels**.

L'enseignement professionnel a subi ces dernières années **des attaques sans précédent** : la réforme du bac pro en 3 ans a conduit à la suppression massive de moyens, à l'augmentation des effectifs dans les classes et à **une hétérogénéité accrue** par la création de classes aux publics de niveaux et besoins différents. Les récents gouvernements se sont engagés sur la voie du **développement de l'apprentissage**.

Pour le SNCL-FAEN, cette mesure qui **asphyxie l'offre de formation sous statut scolaire** ne résout pas, seule, les difficultés de nos élèves, pas plus qu'elle n'augmente les moyens donnés aux lycées professionnels puisque la taxe d'apprentissage qui leur est versée a tendance à se réduire régulièrement.

Une revalorisation devrait intégrer, selon le SNCL-FAEN, une réflexion sur l'orientation et sur la finalité de la voie professionnelle. **Il est inadmissible d'y envoyer des jeunes sans projet professionnel**, juste parce que le niveau atteint en fin de collège ne leur permettrait pas de suivre en lycée général ou technologique. Il n'est pas plus acceptable que des jeunes qui ont fait le choix d'une filière se retrouvent dans une autre, faute de place.

Quelle finalité pour la voie professionnelle ? Le ministère devrait choisir **entre insertion immédiate ou poursuite d'études**. Et si c'est la seconde option qui est privilégiée, dégager les moyens nécessaires pour y parvenir. Or, sur les 4 000 postes que la loi d'orientation prévoit de créer pour les collèges et les lycées professionnels, **ces derniers n'en reçoivent que très peu...**

## La réforme et les langues vivantes

**P**ersonne ne sait encore si l'an prochain certains groupes bilangues seront maintenus en dérogation. **Les principaux de collège semblent confondre bilangues et germanistes** : il a été annoncé aux parents en CA que l'allemand LV1 ne serait plus enseigné au collège si les élèves n'avaient pas eu d'initiation en primaire !

Du côté de l'inspection, grand silence : les collègues sont laissés seuls avec leurs inquiétudes ; **la disparition des bilangues entraînera probablement à très court terme la mort de l'allemand LV1** ainsi que des services en sous-effectifs pour les professeurs, incités à « aller voir en primaire » pour compléter ledit service ! Pendant ce temps, dans l'académie de Toulouse on expérimente le début de l'apprentissage de la LV2 en cinquième avec l'horaire de 2h/semaine depuis 2014. Le rectorat a diminué d'une heure

l'horaire de LV1 en sixième (3h/semaine au lieu de 4h). Après six mois d'expérimentation avec un horaire de 2h/semaine en cinquième, les professeurs de LV2 en collège constatent **une perte d'efficacité dans leur enseignement**, avec des séances trop espacées dans le temps pour être efficaces.

À moins de 3h/semaine en LV2, avec des classes hétérogènes et des effectifs chargés, cet enseignement-apprentissage se révèle inopérant surtout pour les élèves qui ne peuvent pas bénéficier d'aide à la maison, ce qui aggrave les inégalités. **Le SNCL-FAEN est donc dans son rôle lorsqu'il dénonce les conséquences de cette réforme et qu'il continue à mobiliser les collègues dans leurs établissements** pour refuser les formations et exiger l'abrogation de cette réforme.